

AIDE MONTEUR D'ECHAFAUDAGE

Formation agréée Syndicat de l'Echafaudage du Coffrage et de l'Etalement (SFECE)

Application de la réglementation (décret du 01/09/04, CNAM R408)

PUBLIC :

- Personnel de chantier sans expérience

PREREQUIS :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charge de travaux.

OBJECTIFS :

- Connaître les risques propres à sa fonction et savoir les maîtriser
- Acquérir les principes de base nécessaires à l'aide au montage et démontage des échafaudages de pied et roulants dans les règles professionnelles de l'art.

MODALITE D'EVALUATION PEDAGOGIQUE :

- Les règles et les principes sont accompagnés d'exercices théoriques pratiques

DUREE :

- 2 jours soit 14 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 3 personnes minimum/ 10 personnes maximum

PROGRAMME :

1. Analyse des risques (1 heure)

- Plan de prévention
- Autorisation de voirie
- Permis de travaux
- Balisage et signalisation

2. Identification du matériel (1 heure)

- Les différentes familles et types d'échafaudages
 - Avantages
 - Inconvénients
- Les différents composants et leurs utilités

3. Mise en œuvre des dispositifs de protections (1,5 heure)

- Les protections collectives :
 - Garde-corps
 - Sécurité intégrée
- Les protections individuelles

4. Les règles de base de montage simple (1,5 heure)

- Aménagement de l'air de travail
- Réception stockage du matériel
- Le balisage
- L'implantation d'un échafaudage simple
- La chronologie des opérations de montage et démontage

5. Les principes de manutention (0,5 heure)

- Elingage, colisage, chargement sur véhicule
- Levage, grutage

6. Gestes et Posture (1 heure)

- Les risques liés aux manutentions manuelles et leurs conséquences
- Soulever et transporter correctement des charges

7. L'examen visuel des éléments d'échafaudages et les cas de rebuts (0,5 heure)

8. Pratique : montage et démontage d'une structure simple avec deux niveaux de plancher Et un déport (6 heures)

9. Evaluations et corrections (1 heure)

VALIDATION

- Une attestation de formation professionnelle sera délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation
- Un compte rendu individuel est remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation